



HAL
open science

La boue sociale : Image du peuple et crimes de foules au XIX^e siècle

Marc Renneville

► **To cite this version:**

Marc Renneville. La boue sociale : Image du peuple et crimes de foules au XIX^e siècle. Michel Kail et Geneviève Vermès. La psychologie des peuples et ses dérivés 2^{èmes} journées d'études du GEPHP (Groupe d'études interdisciplinaires d'histoire de la psychologie), CNDP, pp.83-108, 1999, Documents Actes et Rapports pour l'éducation, 978-2-240-00612-7. halshs-00130375

HAL Id: halshs-00130375

<https://shs.hal.science/halshs-00130375v1>

Submitted on 17 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Marc RENNEVILLE, « La boue sociale : image du peuple et crimes de foules au XIXe siècle » in Michel Kail et Geneviève Vermès (dirs.), *La psychologie des peuples et ses dérives*, coll. "Documents, actes et rapports pour l'éducation", Paris, CNDP, 1999, p. 83-108.

LA BOUE SOCIALE

Image du peuple et crimes de foules au XIXe siècle

Marc Renneville
maître de conférence en histoire
Université Paris 8 Vincennes à Saint-Denis

« *Criminels, fous, fils de fous, victimes de l'alcool : la boue sociale, privée de sens moral et rompue au crime, composait en grande partie les troupes des révoltés et des révolutionnaires* »¹.

La psychologie des foules qui se forme à la fin du XIX^e siècle présente cette caractéristique de s'être d'abord intéressée aux déviances des foules et plus spécialement aux crimes collectifs. On ne cherchera pas ici à retracer précisément la naissance et le développement de cette discipline qui a déjà fait l'objet d'études subséquentes et on se contentera de rappeler que les premières années d'essor de la psychologie collective ont été largement nourrie par la mise en évidence et la discussion des crimes commis par les foules². Les réflexions des premiers théoriciens

¹. Scipio Sighele, *La foule criminelle*, Paris, Alcan, 1901, p. 98.

². Robert A. Nye, *The Origins of Crowd Psychology : Gustave Le Bon and the Crisis of Mass Democracy in the Third Republic*, Londres, Sage Publications, 1975 ; Serge Moscovici, *L'âge des foules*, Paris, Fayard, 1981 ; Suzanna Barrows, *Miroirs déformants. Réflexions sur la foule en France à la fin du XIXe siècle*, Paris, Aubier, 1990 ; Jaap Van Ginneken, *Crowds, Psychology, and Politics, 1871-1899*, Cambridge, CUP, 1992. Sur la rémanence des représentations naturalisantes de la violence des foules dans l'historiographie, voir A. Corbin, « Histoire de la violence dans les campagnes françaises au XIXe siècle. Esquisse d'un bilan », *Ethnologie française*, Paris, 1993, n° 3, pp. 224-236.

des foules criminelles seront présentées dans un premier temps. Il sera ensuite montré que ces discours furent construits essentiellement à partir de deux concepts - la contagion morale et la suggestion - et d'un genre historiographique, la psychopathologie historique. Cette dernière s'appliqua surtout à interpréter les soulèvements populaires comme autant d'expression de pathologie collective. Si l'argument semble désuet, on peut toutefois y voir l'expression d'une gouvernementalité mise en place sous la Révolution et qui est encore, à bien des égards, la nôtre.

Les premiers théoriciens des foules criminelles

Les crimes collectifs ont fait l'objet d'une attention spécifique dans le dernier tiers du siècle avec Gabriel Tarde, Scipio Sighele (1868-1913) et, dans une moindre mesure, Henry Fournial (1866-1932). La réflexion de ces hommes fut largement dépendante des débats plus généraux qui agitent la « criminologie » de l'époque. Les travaux de Sighele et Fournial en particulier ont été étroitement conditionnés à l'origine par les préoccupations de leurs maîtres respectifs, Enrico Ferri (1856-1929) et Alexandre Lacassagne (1843-1924). Sighele orientait ainsi sa recherche en tentant de résoudre la question de la responsabilité des infractions commises à plusieurs. En 1890, il soutenait une thèse rédigée sous la direction de Ferri sur la complicité et publiait, l'année suivante, un ouvrage qui le rendit célèbre en Europe : *La folla delinquente*³. Sighele cherchait à fonder une psychologie collective qui se distingue de la psychologie individuelle mais aussi, et surtout, de la sociologie de Herbert Spencer qui est alors à l'apogée de son influence. Sighele n'acceptait pas, en effet, la méthodologie spencerienne qui consistait à raisonner sur la société par analogie avec un organisme vivant dont la qualité du tout serait donnée par la somme de celle de ses parties. L'argument lui semblait mis en défaut par la question des prises de décisions collectives. Le verdict d'un jury criminel est rarement celui de ses membres pris séparément, la médiocrité des résolutions prises par les ministres à la table du conseil contraste avec les qualités particulières des individus, etc.

Ces écarts entre la somme des individualités et les caractéristiques psychologiques émergentes d'une réunion d'individus peuvent conduire à l'exécution de crimes collectifs. Sighele proposait de classer les foules suivant une typologie qui reconduisait assez fidèlement celle que Ferri et Lombroso appliquaient aux crimes individuels.

Ceux-ci distinguaient en effet les crimes commis par tendance « connaturelle de la collectivité » (brigandage, la *mala vita*, la camorra napolitaine, la mafia sicilienne...) et les crimes commis collectivement par « passion ». Sighele estimait que les foules étaient des agrégats d'hommes hétérogènes et donc que seuls les crimes commis par des attroupements temporaires entraient dans son étude sur les foules criminelles. Alors qu'il comparait les crimes de « sectes » aux crimes des « criminels-nés », il faisait une analogie entre les crimes d'attroupement et les infractions commises par les criminels d'occasion ⁴. Il apparaît ainsi pour cet auteur que « *la composition anthropologique de la foule a une certaine influence sur les actions que la foule commet ; une multitude de braves gens pourra se pervertir, mais elle n'atteindra jamais le degré de perversité d'une multitude dont une partie est formée de méchants* ».⁵ Un tel amalgame s'était produit durant la Révolution française, qui vit agir librement des criminels, mais aussi des fous, que la foule révolutionnaire avait imprudemment sortis des asiles. « *Ils purent s'abandonner à leur délire sur les places et dans les rues bien mieux que dans leurs cellules solitaires. Un grand nombre de ces malheureux, parcoururent Paris, portant partout le désordre et la terreur* » écrivait Sighele⁶. Les fous du dedans avaient rejoint les fous du dehors. Les frontières de la raison avaient été abolies. Sighele insistait, en matière de crime collectif, sur l'importance du facteur anthropologique. La présence de femmes était en général de mauvais augure. Théroigne de Méricourt (1762-1817) - « héroïne du sang »,

³. Pour plus de détails biographiques sur Sighele, voir Clara Gallini, « Scipio Sighele et la foule délinquante », *Hermès*, 2, pp.108-133. et surtout Jaap van Ginneken, *op. cit.*, 1992, (chap. II).

⁴. Scipio Sighele, *La foule criminelle*, Paris, Alcan, 1901, pp. 29-30.

⁵. *Ibid.*, p. 117.

⁶. *Ibid.*, p. 99.

constituait de celles qu'il considère comme harpies ⁷. Sighele apportait sur ce point un témoignage vivant de l'action délétère des femmes dans le comportement des foules : « *Moi-même, lorsqu'il y a cinq ans je me trouvais en Sicile à l'époque de la révolte causée par la faim, j'ai vu ce que c'est que la femme enragée. J'ai vu les femmes en foule se livrer à tous les excès, et non contentes d'être assassins, devenir cannibales. Après avoir tué des gendarmes, elles mangèrent en effet leur chair* »⁸.

Bien que Sighele ait posé que le mécanisme fondamental de formation d'une foule était la suggestion, il admettait que le comportement de celle-ci n'est que très rarement versatile ⁹. D'après Sighele, une foule ne comprenant pas de malfaiteurs peut parfaitement être raisonnée ; il donnait en exemple l'émeute ouvrière de 1889 à Rome et la révolte des canuts de Lyon en 1831¹⁰. Inversement, si la foule contient des malfaiteurs, l'inclination est au crime. L'exemple type serait ici la grève dramatique de Decazeville, durant laquelle une foule de grévistes défenestra, le 26 janvier 1886, l'ingénieur Watrin. Événement exceptionnel et parfaitement atypique dans le déroulement des manifestations ouvrières, l'exécution de Watrin eut, à un siècle de distance, le même retentissement symbolique que l'exécution de Louis XVI. On avait assisté, dans les deux cas, à la désacralisation d'un pouvoir ; royal d'abord, patronal ensuite. La notable différence entre les deux événements, c'est que la seconde désacralisation n'était pas parée des oripeaux de la légalité : elle venait du peuple. Ce meurtre fut une aubaine pour les conservateurs qui y virent une confirmation de la dangerosité de la grève. Il permit de masquer le fait que la violence des grévistes était le plus souvent généralement instrumentale, une réaction au rejet de leur revendication, qui visait bien moins souvent les personnes que les instruments de

⁷. Sighele note à propos de Théroigne qu'elle « *guida la foule à l'assaut des Invalides et à la prise de la Bastille, et [...] mourut à la Salpêtrière, se traînant nue sur les genoux et sur les mains, et fouillant dans les ordures* » (Sighele, *ibid.*, 1901, p. 99). Sa fin avait révélé sa nature profonde...

⁸. Sighele, 1901, pp. 98-99.

⁹. *Ibid.*, p. 109.

¹⁰. S. Sighele, *op. cit.*, pp. 115-17. L'exemple des Canuts est intéressant car les contemporains n'eurent pas la même vision apaisée de l'événement et l'on évoqua, à propos des émeutiers, le thème des « barbares de l'intérieur ». Cf. Pierre Michel, *Un mythe romantique : les barbares 1789-1848*, Lyon, PUL, 1981, p. 210.

travail¹¹. Le procès qui suivit cette tragédie n'avait-il pas démontré que le débordement meurtrier s'expliquait par les antécédents de quatre individus qui avaient directement participé à l'assassinat de Watrin ? Victor Cherbuliez, qui fit un compte-rendu dans la *Revue des deux-mondes* de l'ouvrage de Sighele, approuvait ici le point de vue de l'italien. « *Le plus souvent, les crimes collectifs sont exécutés par des pervers, par des criminels-nés, sortis des bas-fonds de la société, écrit-il. Ce n'est pas la foule qui les a rendus assassins ou incendiaires, ils se sont servis de la foule pour commettre des crimes prémédités. Parmi les assassins de l'ingénieur Watrin, il y avait un ouvrier connu par les sévices qu'il exerçait sur sa femme ; un autre qui avait été condamné trois fois pour coups et blessures ; un troisième avait, dit-on, une mâchoire de bête fauve ; un quatrième offrait de tuer n'importe qui pour 50 francs* »¹². Cinq ans plus tard, le 1^{er} mai 1891 à Fourmies, ville d'industrie textile proche de la frontière belge, le 145^e bataillon d'infanterie tire sur la foule qui manifeste. Bilan officiel : neuf morts dont quatre femmes. La « bestialité » des forces de l'ordre ne fut pas soupçonnée. Les savants ne commentèrent pas l'événement. La psychologie des « foules » victimes ne présentait strictement aucun intérêt scientifique.

Cette conception « anthropologique » de foule traçait le cadre d'une réflexion sur la question de l'imputation des crimes. Sighele écartait la possibilité d'une responsabilité collective comme une absurdité, un archaïsme qui rappelait trop les débuts du droit pénal où toute la famille était tenue responsable du crime d'un seul de ses membres. Il préférait substituer à cette responsabilité collective la notion développée par Ferri de « responsabilité sociale ». Afin d'éviter toute confusion, il ne faut pas entendre par « responsabilité sociale » la responsabilité de la société. Pour le positivisme juridique, il s'agit très exactement de l'inverse, c'est-à-dire de la responsabilité de l'individu vis-à-vis de la société. Pour évaluer celle-ci, il faut apprécier la nature du passage à l'acte du criminel, faire la part des motifs individuels (qui dominent chez le criminel-né) et des motifs liés à l'environnement (légitime défense par exemple).

¹¹. Pour une mise au point sur cette question, voir M. Perrot, *Jeunesse de la grève. France 1871-1890*, Paris, Seuil, 1984, pp. 156-198.

La question de la responsabilité de la foule criminelle se recentre donc ici sur les individus qui ont commis le crime dans la foule. La foule fonctionnant selon Sighele sur le principe méconnu de la suggestion éveillée, qui n'est que le premier degré de la suggestion hypnotique, la question était donc de savoir s'il était possible de commettre un crime sous l'emprise de la suggestion d'une tierce personne. Une foule pouvait changer « un homme profondément honnête en assassin ? »¹³. L'auteur italien répondait par l'affirmative, mais il ajoutait aussitôt que ce crime n'aurait pas été possible sans l'accord implicite de l'exécuteur : *In vino veritas*. « *Il arrive, écrit Sighele, dans l'état d'hypnotisme, par l'empire de la volonté de l'hypnotiseur, ce qui arrive pour d'autres motifs dans le rêve, le somnambulisme, et dans l'ivresse ; c'est-à-dire que l'homme y commet des actions qu'il n'aurait jamais commises à l'état normal ; et toutefois son moi, sa personnalité, si pervertie qu'elle soit pathologiquement, survit toujours. Elle est altérée, non supprimée* »¹⁴. La réaction sociale devait s'organiser, et on retrouve ici encore un principe cher à l'école du positivisme juridique, non sur la gravité du crime commis mais selon la « redoutabilité » des individus ayant participé au même crime. Sighele plaidait sur cette question pour « un peu plus de psychologie, et un peu plus d'humanité »¹⁵. Sighele prenait ainsi nettement parti dans une querelle qui opposait l'école de Nancy et celle de La Salpêtrière. Les nancéens, croyant au pouvoir tout-puissant de la suggestion, estimaient par la voix de Liébeault et de Liégeois, qu'un crime par suggestion était parfaitement possible¹⁶. Les médecins parisiens, à l'image de Gilles de la Tourette qui est à la fois élève de Charcot et de Brouardel, rejetaient en revanche la possibilité de tels crimes¹⁷.

¹². G. Valbert (alias V. Cherbuliez), « La théorie d'un positiviste italien sur les foules criminelles », *Revue des Deux-Mondes*, 1892, vol. CXIV, p. 204.

¹³. Sighele, *op. cit.*, 1901, p. 128.

¹⁴. Sighele, *op.cit.*, 1901, p. 137.

¹⁵. *Ibid.*, p. 160.

¹⁶. Sur cette question, voir Régine Plas, « Une chimère médico-légale : les crimes suggérés », *Frénésie*, 1989, vol. 2, n° 8, pp. 57-69.

¹⁷. Voir par exemple, côté nancéen, Jules Liégeois qui affirme qu'il est possible de développer chez certaines personnes un état de somnambulisme artificiel dans lequel les sujets manifestent un automatisme physique et cérébral tel qu'il les réduit « à l'impossibilité de se défendre contre les tentatives criminelles dont ils seraient l'objet ; les actes les plus graves dont ils auraient été victimes ne laisseraient aucune trace dans leur mémoire, une fois qu'ils auraient été ramenés à l'état normal » in Jules Liégeois, « De la suggestion hypnotique dans ses rapports avec le droit civil et le droit criminel », *op. cit.*, 1884, p. 314. Pour le rejet d'une telle assertion, voir Gilles de la Tourette, *L'hypnotisme et les états analogues au point de vue médico-légal...*, Paris, Plon, 1889, pp. 362-369.

Gabriel Tarde partageait avec Sighele, au début des années 90, une même aversion envers son objet d'étude : « *La foule, partie des populations les plus civilisées, est toujours une sauvagesse ou une faunesse, moins que cela, une bête impulsive et maniaque, jouet de ses instincts et de ses habitudes machinales, parfois un animal d'ordre inférieur, un invertébré, un ver monstrueux où la sensibilité est diffuse et qui s'agite encore en mouvements désordonnés après la section de sa tête, confusément distincte du corps.* »¹⁸ Le second point de convergence entre Sighele et Tarde était méthodologique, car le magistrat de Sarlat estimait lui aussi que l'étude des foules criminelles éclairait la compréhension des crimes individuels. Tarde avait ainsi construit une typologie des foules qui reconduisait la dichotomie « criminel de caractère/criminel d'occasion » qu'il appliquait alors au crime commis par un individu isolé. « *Mais en même temps qu'elle se reproduit ici, précisait Tarde, elle s'éclaircit et s'explique. Il y a, sans nul doute, des foules, des sectes même, nées tout exprès pour le crime, comme on dit qu'il y a des criminels-nés ; et, par là, nous apprenons ce que signifie au juste cette dernière expression, à savoir une orientation habituelle, volontaire à l'origine, vers une fin mauvaise, de forces qui étaient en elles-mêmes susceptibles d'une autre direction* »¹⁹. De même que Sighele servait la théorie anthropologique italienne en l'appliquant aux foules, Tarde s'appuyait sur son observation des foules criminelles pour réfuter le déterminisme et l'absence de libre-arbitre dans le processus qui incite le criminel-né à passer à l'acte. La critique de la théorie de Lombroso était perceptible en filigrane car si la foule opérait une « *véritable rétrogradation sur l'échelle de l'évolution sociale* », un retour en quelque sorte « *à l'état moral de l'individu engagé dans les liens de la famille primitive* », il ne fallait surtout pas y voir un phénomène d'atavisme²⁰. Le principe de formation des foules résidait dans l'imitation et la suggestion. La grande variété des mobiles et des actes des foules ne trouvait pas sa raison dans la volonté du meneur mais dans l'idée qui menait la foule, et qui ne trouvait à s'exprimer spontanément et subitement que parce qu'elle

¹⁸. Gabriel Tarde, « Les crimes des foules », AAC, 1892, vol. 7, p. 358.

¹⁹. G. Tarde, *ibid.*, 1892, p. 355.

²⁰. *Ibid.*, p. 357.

existait déjà antérieurement à l'état latent dans un grand nombre d'individus. « *Mais cette passion, ce but, explique Tarde, c'est à un enchaînement séculaire d'événements historiques, c'est à une vulgarisation de besoins plus ou moins factices, qu'est rendue possible son renforcement brusque en chacun d'eux par leur rapprochement et leur contagion réciproque. Ajoutez, plus spécialement, le souvenir, présent à toutes les mémoires, d'insurrections précédentes, récentes, sur lesquelles les émeutiers se modèlent inconsciemment* »²¹.

Tarde affirmait son désaccord avec l'école positiviste italienne sur le critérium de responsabilité pénale mais il recommandait malgré tout de distinguer deux degrés de responsabilités, celle des meneurs, et celle, incomplète, des menés. Le magistrat n'accorda pas pour autant aux meneurs de foule l'importance que Gustave Le Bon allait leur donner car Tarde pensait que la foule n'avait pas toujours de meneurs mais qu'elle était toujours composée en revanche d' « inspireurs » et d' « exécuteurs »²². Il posait au chapitre de la responsabilité des actes collectifs des problèmes qui ne lassent pas d'être actuels, et auxquels il apportait une solution originale. Rappelons que Tarde avait adopté une définition très durkheimienne du crime - à moins que ce ne soit l'inverse - car il écrivait dès 1892 que le crime était l'acte qui blessait « la conscience ambiante » et appelait « son verdict »²³. Le magistrat posait alors le problème - éludé par Durkheim - de la relativité des jugements des crimes collectifs : tel acte populaire apparaît comme un pillage à une époque et dans certain groupe social, sera vu ailleurs ou à une autre époque comme un acte de bravoure vertueux ou héroïque. Comment juger alors les infractions collectives ? « *Ne peut-on pas dire, demande Tarde, que le fait de chacun est justifié par la participation de tous, que toute collectivité tend à se faire sa propre loi, sa morale à elle, et que, par suite, l'idée d'une culpabilité collective implique contradiction ? Que pourrait bien être un crime*

²¹. Tarde, *ibid.*, 1892, pp. 370-71.

²². G. Tarde, « Les crimes de foules », *Actes du congrès d'anthropologie criminelle de Bruxelles*, 1893, p. 381.

²³. Tarde, *Acte du congrès*, p. 85. Durkheim écrit un an plus tard qu'« un acte est criminel quand il offense les états forts et définis de la conscience collective » in *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1991 (1893), p. 47.

*national, un crime commis par une nation toute entière ? »²⁴. Le magistrat rejeta le relativisme juridique qui allait découler de la méthodologie des durkheimiens car il conserva, dans la continuité des Lumières, l'idée d'un fondement intangible du droit. Face à l'objectivité relativiste que Durkheim allait bientôt revendiquer, Tarde proposait un subjectivisme tendant à l'universalité. Débat essentiel, puisqu'il renvoie à la question de l'application du droit des uns chez les autres, à la légitimité de l'intervention. Sans avoir été parfaitement explicite sur ce point, Tarde avait esquissé dans sa réflexion sur les crimes collectifs la dissociation des concepts de criminalité et de moralité. Il restait à établir un critère de distinction, que Tarde énonça à travers un principe de solidarité : « *Pénétrés du sentiment intense de notre solidarité fraternelle avec les vivants, surtout avec les vivants futurs, et aussi avec les morts, avec le plus abaissé des sauvages et avec le plus reculé de nos descendants sinon de nos aïeux, nous repousserons comme immorale toute règle de conduite qui, ne tenant nul compte des idées morales du passé ni surtout des conséquences éloignées de nos actes, tend à nous affranchir de tout devoir envers des groupes d'hommes différents du nôtre, ou envers les générations à naître ; nous réprimerons comme criminelle toute action qui, au profit d'un programme étroit, incarné dans quelques conspirateurs, fût-ce même dans des millions et des millions de sectaires, jette l'alarme et la terreur dans la grande communauté humaine ou européenne, et n'en a nul souci* »²⁵.*

Tarde ne confinait pas sa réflexion à ces considérations juridiques. Les capacités d'action et de raisonnement des foules - toujours médiocres, jamais géniales - ne manquaient pas d'avoir des implications politiques. L'avis de Tarde sur ce point était qu'en période difficile (son époque par exemple), il fallait, quelle que soit la forme du régime (républicaine ou monarchique), un « gouvernement personnel ». L'analogie entre le corps individuel et le corps social s'appuyait chez Tarde sous la psychologie même des individus en société et sur la valorisation d'un individualisme de l'intellect, qui trouvait sa correspondance dans la nécessité d'individualiser la prise de décision

²⁴. Tarde, *op. cit.*, AAC, 1892, p. 378.

²⁵. *Ibid.*, p. 379. Tarde en arrive ainsi à se contredire puisqu'il affirme « l'insuffisance de toute notion de bien et de mal fondée sur l'opinion ou la volonté d'un groupe limité de la société humaine, sur l'intérêt d'un parti, d'une classe, d'une cité, d'une nation même » (*ibid.*, p. 379) alors qu'il avait proposé plus haut de définir le crime sur ce critère. Preuve que certaines contradictions peuvent être heuristiques.

au niveau politique. « Aussi longtemps donc, affirme t-il, qu'un cerveau bien fait l'emportera en fonctionnement rapide et sûr, en absorption et élaboration promptes d'éléments multiples, en solidarité intime d'innombrables agents, sur le Parlement le mieux constitué, il sera tout à fait puéril, quoique vraisemblable et a priori excusable, de compter sur des émeutes ou des corps délibérants, plutôt que sur un homme, pour tirer un pays d'un pas difficile »²⁶.

L'oeuvre d'Henry Fournial est plus modeste que celle de Tarde et Sighele car elle est contenue dans une thèse de médecine, soutenue à Lyon en janvier 1892. Son principal intérêt réside dans le fait qu'elle nous informe directement sur la pensée d'Alexandre Lacassagne. Fournial confessa en effet, dans l'introduction de son travail, que c'était le maître de l'école lyonnaise qui lui avait proposé le sujet. L'enjeu était d'élaborer une réflexion scientifique sur l'agitation sociale et les « grèves de tous genres » qui secouaient le pays. La réponse de Fournial ? « Les rassemblements sont interdits !... Circulez ! » Cette injonction policière, citée en épigraphe, donnait le ton de la thèse ²⁷. Pour Fournial en effet, les interactions dans la foule relevaient de la contagion morale et de la suggestion. Les annales étaient explorées pour illustrer le propos. Le médecin évoquait ainsi les vagues de « folies épidémiques » religieuses sous l'Ancien Régime ²⁸. Il détaillait l'assassinat de Gaudri, évêque de Laon en s'inspirant de la relation de l'événement faite par Guizot dans son *Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, citait Maxime Du Camp pour les crimes commis par les septembriseurs de 1792 etc. Pour Fournial, les actes d'une foule étaient liés à l'action d'un certain nombre de « modificateurs » susceptibles de l'influencer. L'ascendant de Lacassagne était évident ici car Fournial passait en revue quatre classes de modificateurs - physique, chimique, biologique et sociale - en suivant scrupuleusement le plan du

²⁶. G. Tarde, « Foules et sectes au point de vue criminel », *Revue des Deux-Mondes*, 1893, vol. CXX, p. 352. L'ultime étape dans la pensée de Tarde n'est pas la moins intéressante, car le magistrat proposa, en réaction au succès de la psychologie des foules de Le Bon, une psychologie des publics qui lui semblaient annoncer la société à venir.

²⁷. H. Fournial, *Essai sur la psychologie des foules. Considérations médico-judiciaires sur les responsabilités collectives*, Lyon, Thèse de médecine, 1892, n° 689, 109 p. « De même que l'idée de ce travail appartient toute entière à M. le professeur Lacassagne, c'est à lui que nous sommes redevables de l'avoir achevé (p. 9). L'épigraphe policière était suivie d'une courte citation de Rabelais, au moment où Panurge jette son mouton à la mer.

Précis d'hygiène privée et sociale de son maître. Parmi les modificateurs physiques, il y avait la chaleur, le climat, la saison, la lumière et les phénomènes météorologiques. A ce chapitre, Fournial évoquait l'influence des lunaisons et renvoyait aux travaux de Gouzer qui avaient mis en évidence la corrélation entre les grèves, les émeutes avec les jours de pleine lune²⁹. Pour Fournial, le son (musique) jouait aussi un rôle, tout comme le mouvement : les oisifs étaient majoritaires dans les foules. Les modificateurs chimiques étaient l'air, l'eau et le sol. Fournial concédait qu'ils n'avaient pas comme tels d'action directe sur les foules mais sur le cerveau des individus qui composent les foules. Le sexe et l'âge étaient les principaux facteurs biologiques. La classe des modificateurs « sociologiques » laissait supposer les plus amples développements et c'est paradoxalement celle où il n'y en eu aucun. Fournial s'en expliqua, d'une façon qui éclaire incidemment les limites de la pensée sociologique de Lacassagne. « *Nous ne pouvons entrer dans l'étude de ces modificateurs, explique Fournial, et ils agissent sur l'individu bien plus que sur leur réunion. Les sociétés, les peuples, les nations sont en effet plutôt le résultat des modificateurs énumérés que des modificateurs eux-mêmes* ». Cette absence de considérations sociologiques sur les motivations des foules était la première originalité de la pensée de Fournial. La seconde était sa typologie cérébrale des foules. Suivant une fois de plus la théorie néo-phrénologique de Lacassagne, Fournial pensait que les foules étaient composées d'individus d'intelligence inférieure aux instincts animaux développés : « Le raisonnement lui est chose totalement étrangère, c'est un être spinal et ganglionnaire semblable à ces animaux décapités, chez lesquels on constate une exagération des réflexes »³⁰. « *Il est le plus souvent dangereux de réunir les hommes en foule, concluait il. Il faut, des collectivités, s'attendre plutôt à l'explosion des mauvais instincts que des sentiments généreux. De la foule, on peut le dire, c'est le plus souvent la « bête humaine » qui surgit !* »³¹. L'expression fit fortune ³².

²⁸. *ibid.*, pp. 69-81. Fournial tire ses exemples de l'oeuvre-princeps de Calmeil, *op. cit.*, 1845.

²⁹. F. Gouzer, AAC, 1891.

³⁰. Fournial, *op. cit.*, 1892, p. 23.

³¹. *Ibid.*, p. 109.

³². Emile Laurent, collaborateur de Lacassagne, fera un compte-rendu élogieux de la thèse de Fournial en affirmant que l'expression de « bête humaine » était particulièrement bien choisie Emile Laurent, « Revue

L'aliéniste Charles Féré jugea favorablement le travail de Fournial en objectant toutefois que son humanitarisme l'avait empêché de proposer la mesure pratique qui découlait du fait que la foule « est un être dépourvu de cerveau » : « *C'est que le droit de réunion est le plus néfaste à la fois à la liberté individuelle et aux libertés politiques, explique Féré. Dans un pays où le suffrage universel est le seul maître et est éclairé par une presse libre, les manifestations de foules ne devraient avoir aucune autorité, elles ne peuvent que mettre en évidence des tendances instinctives, en général nuisibles, et qui en tout cas n'expriment pas l'opinion raisonnée des individus qui la constituent* »³³

Les trois scientifiques précités partageaient l'idée que les crimes de foules existaient et qu'il serait donc possible et pertinent d'étudier les groupes d'individus (permanents ou temporaires) sous l'angle des déviances. Le grand vulgarisateur de cette psychologie des foules, Gustave Le Bon, mit l'accent sur le rôle des meneurs et se distingua radicalement de ses prédécesseurs en ce qu'il refusa l'expression de « foule criminelle ». Il observait en effet que les individus composant les foules étaient systématiquement réduits après un moment initial d'excitation à « l'état de simples automates inconscients ». Certains actes de foules pourraient donc bien être qualifiés de « criminels » mais les individus ne pourraient l'être car ils agiraient sous le coup d'une « suggestion puissante ». Les individus qui avaient participé à un crime collectif garderaient ainsi le sentiment du devoir accompli, ce qui ne serait pas le cas – d'après Le Bon - pour les crimes individuels³⁴. Un tel argument n'est recevable qu'au sein de la théorie classique du droit, qui assigne au sujet une liberté d'action qu'il perdrait dans la foule. Les positivistes qui criminalisaient la folie et médicalisaient la criminalité depuis plus d'un demi-siècle ne furent aucunement freinés par l'objection de Le Bon et Sighele, par exemple, eut beau jeu de répondre que, s'il ne fallait

bibliographique (du livre de Fournial) », *Revue de l'hypnotisme et de psychologie physiologique*, vol. 6, 1892, pp. 347.

³³. Charles Féré, *La pathologie des émotions. Etudes physiologiques et cliniques*, Paris, Alcan, 1892, pp. 566-67.

³⁴. G. Le Bon, *La psychologie des foules*, Paris, Alcan, 1895, p. 147.

admettre le terme de criminels que pour les individus qui agissent en pleine liberté de leur conscience, il n'y en aurait que très peu³⁵.

Échos littéraires

Malgré ces différences théoriques, les discours tenus sur les foules à la fin du XIX^e siècle ont construit une représentation des groupes d'individus qui se compose d'un certain nombre d'éléments. D'abord, la présence des femmes apparaît toujours foncièrement négative. Nous avons déjà évoqué l'appréciation de Sighele sur ce sujet, mais ses contemporains n'étaient pas en reste. Tarde pressentait par exemple que l'énergie de la foule se rattachait peut-être « *par un invisible lien, inexplicable, à la sexualité* » mais ayant timidement entrouvert cette porte sur l'explication freudienne à venir, il la refermait aussitôt d'un épais voile de misogynie : « *Et, de fait, ajoutait Tarde, quand les femmes interviennent dans les foules, dans les sectes mêmes, et qu'elles concourent à l'entraînement opéré par les menaces, les effets de cette alliance sont invincibles. On le voit bien par les grandes journées révolutionnaires* »³⁶. Magitot présenta au congrès d'anthropologie criminelle de Bruxelles lors de la discussion de la communication de Tarde sur les crimes de foule une collection de photographie de femmes ayant participé à la Commune. Le plus grand regret du médecin était de ne pouvoir les publier, car les femmes ont été amnistiées. « *On peut reconnaître dans ces portraits, commentait Magitot, tous les types qui surgissent d'ordinaire dans les grands mouvements populaires appartenant à la catégorie des crimes des foules ou des crimes politiques. Tantôt on y observe les signes les plus évidents de l'exaltation et du fanatisme, tantôt les caractères de l'hystérie et de la folie, ou bien les stigmates de la dégénérescence, de la dépravation et de la bestialité* »³⁷.

Les docteurs Cabanes et Nass avaient bien expliqué eux aussi, dans un petit ouvrage consacré aux « névroses révolutionnaires », comment les femmes tenaient une place de

³⁵. Sighele, *op. cit.*, 1901, p. 139.

³⁶. Gabriel Tarde, *op. cit.*, AAC, 1892, pp. 367-68.

³⁷. Magitot, *Actes du congrès de Bruxelles*, 1893, p. 384.

choix dans la foule dépravée. La femme, fortement suggestible par sa constitution nerveuse, n'offrait effectivement qu'une bien médiocre résistance aux puissances suggestives de la contagion morale. « *Une fois dévoyée et aiguillée vers une voie anormale, notent les médecins, elle s'y lance avec son exagération habituelle. Ce n'est pas en tant qu'individualité isolée, mais en tant que partie agissante et vivante de la foule que la femme participe à la Révolution. L'histoire, qui se répète sans cesse, nous la montre, à chaque tumulte populaire, derrière les meneurs qu'elle suit docilement. Que ce soit l'émeute, l'insurrection ou la grève, toujours elle est au premier rang, excitée, exaltée, prête aux résolutions extrêmes. L'hystérisme révolutionnaire s'est toujours traduit par les mêmes symptômes ; c'est le propre des périodes troublées, où les passions déchaînées, heurtées, remplacent les lois du jugement, de provoquer cette mentalité spécifique. Dans un concert d'excentricités, il appartient aux femmes de jouer les premiers rôles ; jusqu'ici, elles n'y ont jamais failli* »³⁸. Fournial n'était pas en reste dans sa thèse lorsqu'il expliquait que si la femme était « soeur de charité par sa nature », elle ne pouvait contenir ses instincts dans une foule et devenait alors « la hyène repoussante » de « lugubres curées ». C'était ainsi la femme qui, le plus souvent, donnait « l'impulsion malsaine » dans la foule³⁹. Le docteur Chantala notait encore en 1907, dans une thèse sur les folies de la foule, que le sadisme prédominait dans les foules à femmes⁴⁰.

Ce sombre rôle de la femme en foule avait déjà été mis en scène par des écrivains. Zola est ici incontournable et l'émasculatation dans *Germinal* (1884) du commerçant Maigrat par la Maheude et la Mouquette fut souvent citée par les médecins au même titre qu'un témoignage authentique. La femme, qui boit beaucoup moins que l'homme, trouvait chez Zola son ivresse dans la vue du sang⁴¹. Le roman étant fort connu, nous n'insisterons pas sur ce passage pour ouvrir ici *La Chanoinesse*. Ce roman historique

³⁸. Cabanes et Nass, *La névrose révolutionnaire*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1906, p. 533.

³⁹. Fournial, *op. cit.*, p. 83. Il puise ses exemples chez Maxime Du Camp.

⁴⁰. Henry Chantala, *Les folies de la foule*, Thèse de médecine, Toulouse, Gimet-Pisseau, 1907, n° 723, p. 39.

⁴¹. E. Zola, *Germinal*, Paris, Le livre de Poche, pp. 350-352. Chantala juge que la scène décrite dans *Germinal* est le meilleur exemple de folie de foule ouvrière (*op.cit.*, pp. 52-54), sans se préoccuper du statut littéraire du

d'André Theuriet est en effet beaucoup moins diffusé et il s'ouvre sur un crime collectif dont la trame narrative s'inspire très largement du modèle proposé neuf ans plus tôt par Zola. Theuriet a déplacé l'action en 1788 près de Bar-le-Duc. Pour le reste, les similitudes sont flagrantes : la victime du peuple affamé est André Pélissier, un négociant en grains qui passait pour un accapareur. Lorsque ce négociant s'approche de l'église Saint-Maxe, il s'aperçoit que « *la place existant entre la tour de l'Horloge et la rue du Baile était toute noire d'une foule grouillante et tumultueuse : tisserands aux longs bras maigres, à la barbe en désordre, à la face blémie par un séjour prolongé dans des caves humides ; vigneronns aux vestes bleues déteintes, aux épaules voûtées par le travail du chaverot, au teint terreux, recuit par le soleil; femmes aux tignasses embroussaillées, aux casaquins troués, aux cotillons effiloquées, montrant des jambes nues. Beaucoup de ceux qui étaient venus là en bande avaient d'abord stationné dans les cabarets de la ville haute et bu de l'eau-de-vie de marc à plein godot. Les yeux flambaient, les bouches se tordaient, menaçantes* »⁴². Pélissier tente de se réfugier dans l'église. Le prêtre des lieux intervient et cherche en vain à gagner du temps. Le Calougnat - surnom du meneur - « beugle » : « Tu voulais nous faire crever de faim, eh bien ! à ton tour... On va te passer le goût du pain ! ». Pélissier est frappé à mort par la foule puis emmené sur une place où coule un ruisseau. Deux hommes de la foule « empognent » alors le corps et le couchent dans l'eau. Entre enfin en scène la féminité, qui va marquer le point d'orgue de cette curée. « *Une femme s'accroupit sur le bord, continue Theuriet, tourna le visage du malheureux négociant vers le carré de ciel bleu qui s'ouvrait immaculé au-dessus des toits : -Regarde le ciel, lui dit-elle, et demande-lui pardon ! La bête humaine, ivre de cruauté, montrait toutes ses perversités à nu. D'autres mégères, plus implacables encore, emplissaient d'immondices la bouche béante du mourant : Tiens ! mange de la brioche ! hurlaient-elles avec d'ignobles ricanements. Surexcité par les huées de la bande, le Calougnat sauta à bas de la charrette et se mit à danser sur le cadavre. - Monstres ! cria de la*

récit, ce qui montre bien quel effet de véridiction le roman naturaliste pouvait alors avoir. Quand l'artifice est plus vrai que nature...

⁴². André Theuriet, *La chanoinesse 1789-1793*, Paris, Armand Colin, 1893, p. 8. Le « travail du chaverot » consiste à biner les vignes avec un hoyau.

fenêtre Baujard [député du tiers] indigné, vous n'êtes pas des Français, vous vous conduisez comme des bêtes fauves »⁴³.

De telles descriptions n'étaient pas exceptionnelles dans le roman naturaliste. L'écrivain Paul Adam, qui se fit connaître en 1885 avec *Chair molle*, publia un long roman intitulé *Le mystère des foules*⁴⁴. S'il avait probablement un peu moins de talent, sa vision des foules était aussi animalisante que celles de Zola et de Theuriet. Dans la foule venue écouter un orateur, on peut observer, dans un mouvement d'enthousiasme, « *les figures saures des ouvriers* », la bave qui déborde sur les barbes et « *l'odeur âcre du peuple* » qui se « double »⁴⁵. « *Une fois mis dans un certain état d'excitation grâce à la combinaison des sueurs, des haleines, des colères, des puanteurs, des fluides, et des excitations aux meurtres patriotiques, continue Adam, le public se livrait en toute inconscience au magnétisme du charlatan [l'orateur]. Quelque chose de fort, pareil à la naissance du courant électrique dans les nuées, s'empare alors de la cohue, l'asservit à un pôle, l'orateur, d'où le fluide s'échappe et commande. Les masses obéissent par aimantation, sans que guide aucunement la logique humaine. Le mystère triomphe ; le dieu se révèle, obscur, malicieux : le dieu, la cause* »⁴⁶.

Plus de quarante ans plus tard, Maurice Viot affirmera encore, dans une thèse de droit, que Paul Adam avait produit là une « magnifique fresque » du potentiel de destruction des foules⁴⁷.

Les écrivains redoublaient ainsi, dans leurs œuvres, l'horreur de la foule exprimée par les scientifiques. Au vrai, les propos des uns et des autres semblaient si peu différents que Cherbuliez s'était demandé, dans le compte-rendu de la *Foule criminelle* de Sighele, pourquoi l'auteur avait déployé un « pompeux appareil de théorèmes et de science pour aboutir à des conclusions qui, en définitive [...] n'ont rien de

⁴³. Je souligne. Theuriet, *ibid.*, p. 28. Le Calougnat est un « garçon tripier, aux yeux louches, à la face de bouledogue » (pp. 8-9)

⁴⁴. Paul Adam, *Le mystère des foules*, Paris, P. Ollendorf, 1895 (3e ed), 2 vols.

⁴⁵. P. Adam, *ibid.*, vol. II, p. 2.

⁴⁶. *Ibid.*, vol. II, pp. 13-14.

⁴⁷. Maurice Viot, *Prévention et répression de la criminalité des foules*, thèse pour le doctorat de droit, Nancy, G. Thomas, 1936, p. 50.

scientifique »⁴⁸. Les propos des Sighele, Tarde, Fournial et le Bon s'appuyaient indéniablement sur un certain nombre d'éléments antérieurs de plusieurs années à l'émergence de la psychologie des foules. Ces éléments étaient les concepts de contagion morale et de suggestion, l'analogie du peuple avec les sauvages et une philosophie de l'histoire qui interprétait les révolutions à l'aune de la psychopathologie.

Contagion, suggestion et psychopathologie

Le thème de la contagion morale était déjà ancien. Ce n'est pas le lieu d'en faire l'exacte généalogie mais Louis-Sébastien Mercier évoquait déjà à la fin du XVIII^e la contagion de la folie dans son *Tableau de Paris*⁴⁹. Les phrénologistes avaient expliqué le phénomène à l'aide de leur théorie cérébrale. Hubert Lauvergne par exemple, écrivait en 1842 que « *L'organe de l'imitation dans le cerveau est un de ceux qui se présentent en première ligne avec ceux de la combativité et de la cruauté. En temps d'anarchie et de révolution, tous les crimes qui se commettent sont l'oeuvre de ces trois points du cerveau qui commandent en maître à la raison et à l'intelligence qu'ils se sont subordonnés. Alors, l'homme qui est né cruel, retrouve ses manches et se fait pourvoyeur de la guillotine. Il aura pour imitateurs la foule de ceux qui voulaient un modèle, un boute-en-train de ce qu'ils se sentaient capables d'exécuter. Les victimes seront les hommes faibles et les moutons, ceux que les bons modèles, les exemples de sagesse et de raison, ont rendus humains et pieux* »⁵⁰. Cette même analyse fut suivie par le docteur Barbaste, qui publie en 1856 une étude sur l'homicide et l'anthropophagie. S'interrogeant sur l'origine des entraînements collectifs au meurtre, sur le « pouvoir imitatif » qui subjugué les individus en foule et qui les pousse à se détruire, il affirmait qu'il fallait admettre l'existence d'une « *disposition homicide primordiale, à une sorte de fureur instinctive, funestes attributs de l'humanité, qui trouve un puissant auxiliaire dans le penchant imitatif* »⁵¹. Il subsista au fil du XIX^e siècle une ambiguïté sur la distinction entre imitation et contagion. Charles Anglada

⁴⁸. Valbert, *op. cit.*, p. 203.

⁴⁹ Voir par exemple Arlette Farge, *La vie fragile*, Paris, Seuil, 1992 (1986), pp. 201-223.

⁵⁰. H. Lauvergne, *op. cit.*, 1842, p. 206.

avait pourtant essayé de bien distinguer les deux termes au milieu du siècle dans un important traité médical sur la contagion mais sa mise en garde ne fut pas suivie d'effet. Si l'expression de « contagion de l'exemple » ne devait être considérée par le médecin montpelliérain que comme une métaphore, ses effets n'en étaient pas moins réels. La chorée épidémique qui s'était répandue en Allemagne et aux Pays-Bas dans la seconde moitié du XIV^e siècle en était un bon exemple.

Plus proche des Sighele, Tarde et Fournial, Paul Aubry avait publié en 1887 une importante étude dans laquelle il expliquait que le meurtre était un phénomène relevant de la « psychologie morbide » et qu'il pouvait s'expliquer par un mélange de suggestion, d'imitation, d'hérédité et de contagion.

L'importance de la suggestion dans la vie sociale était devenue une évidence à la fin du siècle grâce au succès du spiritisme et à l'intérêt des médecins pour l'hypnose. Hippolyte Bernheim avait ainsi abordé dans son traité sur la suggestion, la « psychologie des foules » en expliquant que « Certaines aberrations intellectuelles agissent vivement sur l'imagination populaire » et « engendrent des névroses collectives, des épidémies nerveuses ». Les exemples - désormais classiques - étaient tirés des épidémies de superstitions au Moyen-âge et si Bernheim reconnaissait que ces phénomènes avaient tendance à disparaître avec les progrès de l'instruction et « l'émancipation des cerveaux », il n'en restait pas moins que « d'autres aberration morales collectives qui ne sont plus en apparence du domaine médical et cependant plus dangereuses, se développent tous les jours ». *« N'avons-nous pas vu, ajoutait Bernheim, la Commune, le boulangisme, l'antisémitisme, tous les fanatismes religieux, politiques, nationaux, anti-religieux, toutes les passions populaires soulevées par la presse, les affiches, les réunions publiques, toutes les idées violentes jetées en pâture au peuple, suggérer ces mouvements d'opinions irrésistibles et créer de vraies folies instinctives contre lesquelles les gouvernements restent impuissants ? »*⁵². Bernheim avait même forgé la catégorie nosographique d' « imbécile instinctif » pour rendre compte des infracteurs par suggestion d'un tiers et des personnes qui n'étaient

⁵¹. Barbaste, *De l'homicide et de l'anthropophagie*, Paris, Baillière, 1856, p. 97.

honnêtes que par conformisme et influence d'autrui. La pathologie de cette classe d'individu n'était pas très éloignée de la folie instinctive ou morale, de la folie des actes, de la folie lucide ou encore de la manie raisonnante de Pinel. Les imbéciles instinctifs n'étaient pas vraiment des fous pour Bernheim et ils ne commettaient spontanément aucun acte déraisonnable, c'est à dire, aucune infraction. Ils étaient d'après Bernheim parfaitement lucides mais n'ont en revanche aucune « spontanéité morale ». « Ils ne savent pas se conduire, explique le médecin, comme les somnambules au point de vue psychique, ils obéissent à toutes les impulsions étrangères »⁵³.

La psychologie des foules marquait également la première application d'une conception psychopathologique de l'histoire aux mouvements collectifs. Ce modèle psychopathologique avait été élaboré dans la première moitié du XIXe siècle par l'aliéniste Louis-Francois Lélut, qui avait publié deux études sur Socrate et Pascal dans lesquelles il montrait que ces hommes avaient été assaillis par de véritables hallucinations. Moreau de Tours s'inspira directement de cet aliéniste lorsqu'il appliqua la psychologie morbide comme modèle explicatif de l'histoire. Il ne fit toutefois aucun essai de psychologie appliquée au peuple ou à des mouvements collectifs et se concentra dans son ouvrage de 1859 sur l'explication, ou plutôt l'éclairage, de la vie des « grands hommes » par la psychologie. Son but était de relier le génie et la folie dans un grand complexe d'anormalités. La troisième et dernière partie de son ouvrage comprend ainsi une série de notes sur des hommes célèbres, classés suivant des faits biographiques censés illustrer l'une des cinq catégories psychologiques suivantes :

- 1) la folie (Socrate, Aristote, Charlemagne, Cromwell, Descartes, Rousseau, Fourier, Lavater, Ignace de Loyola (« halluciné »), Luther, Chateaubriand, ...)
- 2) excentricité (Restif de La Bretonne, Balzac...)
- 3) idiotie et rachitisme (Alexandre le Grand, Pascal, la famille Condé, le prince Eugène-François de Savoie (« contrefait »), Talleyrand...)

⁵². Bernheim, *De la suggestion*, s.d. (1912), p. 198.

4) névroses (César, Mahomet, Leibniz...)

5) lésion des centres nerveux (Attila, Napoléon I^{er} duc de Wellington, Beccaria, Voltaire, Condillac, Bossuet, Milton, Hoffmann⁵⁴).

A l'époque, seuls des aliénistes comme Esquirol, Calmeil etc. s'étaient directement intéressés en France aux représentations collectives « pathologiques » à travers le cas de la sorcellerie, qu'ils avaient interprétée comme une démonomanie. La thèse de l'allemand C.-Th. Groddeck écrite deux ans après 1848 et traduite immédiatement en français marqua en revanche avec force l'équivoque sémantique qui allait fonder pratiquement tous les discours à venir sur la psychologie des foules⁵⁵. Cette équivoque procédait d'une métonymie, qui confondait le peuple dans la foule. Groddeck posait dans sa thèse que l'instinct d'imitation était à l'origine des phénomènes de contagion morale. Cet instinct pouvait aussi bien être source de bien comme de mal, seule comptait sa direction extérieure. « *C'est sur lui, note Groddeck, que reposent tous les progrès du développement humain ; il est le créateur et le soutien de toute morale, contrebalançant tous les instincts, et pliant la personnalité du moi aux exigences de l'intérêt social ; il exerce sur la plupart des hommes une influence souveraine et presque sans limites, dangereuses pour l'individu et la société, quand il arrive à une exaltation morbide* »⁵⁶. Le germe d'une telle exaltation pathologique avait soudainement éclaté au cours du printemps des peuples. La démocratie n'était rien d'autre en effet pour Groddeck que l'expression d'une exaltation morbide de l'instinct d'imitation et d'un « amour de la liberté sans direction ni limite ». « *La révolution de Février avait renversé toutes les barrières de la compression, écrit-il. Sortie du sang et des ruines des barricades, la souveraineté du peuple leva sa tête menaçante. A la nouvelle d'un événement qui devait imprimer au monde une secousse terrible, une excitation sourde mit en mouvement tous les esprits. Bientôt éclatèrent l'espoir, la*

⁵³. H. Bernheim, *De la suggestion et de ses applications à la thérapeutique*, Paris, Doin, 3e ed., 1891, p. 104.

⁵⁴. J. Moreau de Tours, *La psychologie morbide dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire ou de l'influence des névropathies sur le dynamisme intellectuel*, Paris, Victor Masson, 1859, pp. 518-568.

⁵⁵. C.-Th. Groddeck, *Die Demokratische Krankheit, eine neue Wahnsinns form ou De morbo democratico, nova insaniae forma*, Berlin, 1850. Commentée par Brierre de Boismont dans les *AMP*, 1850, vol. II, pp. 519-523. Traduite en France par l'auteur et publiée la même année sous le titre *De la maladie démocratique. Nouvelle espèce de folie*, Paris, Germer Baillière, 1850, 101 p.

crainte, la passion de la liberté, dans des pays que d'anciens événements ou la puissance de quelques génies révolutionnaires avaient préparés à la conquête de l'indépendance. Dans l'attente universelle, l'instinct d'imitation était un instrument tout prêt pour les agitateurs. Les oiseaux de la tempête prirent leur envol. L'étincelle partie de la France trouva par toute l'Europe des matières inflammables, et l'incendie fut allumé »⁵⁷. Cette « folie des passions » exaltée aux quatre coins de l'Europe par l'exemple français trouva selon Groddeck sa meilleure expression dans le 19^e paragraphe de la *Déclaration des droits de l'homme* adoptée par le Congrès démocratique de Berlin en 1848. L'attendu incriminé posait que « *Dans tout État libre, la loi doit principalement assurer la liberté publique et individuelle contre le pouvoir des gouvernants. Toute institution qui ne suppose pas le peuple bon, et les autorités corruptibles, est vicieuse* »⁵⁸. Une disposition qui rappelait la Constitution jacobine de l'An I. Vice rédhibitoire. La thérapie que proposait ce patriote d'outre-Rhin, c'était d'unifier l'Allemagne le plus rapidement possible...

⁵⁶. *Ibid.*, p. 46.

⁵⁷. *Ibid.*, p. 51.

⁵⁸. D'après *Die Reform. Organ der demokratischen Partei*, n° 189, 31 octobre 1848. Cité par Groddeck, *ibid.*, p. 55.

Des crimes de foules aux crimes du peuple. Le poids de la Commune de 1871

Le peuple était en France depuis la Révolution de 1789 un acteur de plus en plus présent dans la vie politique. C'est le peuple foule qui impose en effet en 1830 et 1848 un changement de régime politique. C'est ce peuple qui fait pression sur Gambetta et les républicains timorés du Palais-Bourbon lors de la révolution du 4 septembre 1870⁵⁹. C'est également ce peuple qui entreprend l'année suivante une république sociale à Paris. C'est ce peuple foule enfin qui trouve à exprimer les revendications du mouvement ouvrier dans les grèves...

L'événement catalyseur de la métonymie peuple/foule fut en France la Commune de Paris ou, plus exactement, le massacre des Parisiens lors de la semaine sanglante. Cette plaie ouverte dans la mémoire collective de la Troisième République fut en effet à l'origine d'une exorbitante entreprise de dénégation. Il y eut d'abord un travail insidieux de l'imaginaire populaire. La Commune de Paris fut en effet la source d'une importante production iconographique. Il n'était pas rare de trouver dès 1872 dans les foires provinciales un diorama des incendies de Paris proposant des « tableaux passant par toutes les modifications de lumière » avec incendie du théâtre de la porte Saint-Martin (« effet de nuit »), du château des Tuileries, de l'Hôtel-de-Ville alors que, dans le même temps, tandis que l'iconographie communarde faisait l'objet, elle, d'une répression policière⁶⁰.

Les chiffres disent assez ensuite - et par deux fois - le déséquilibre des forces en présence. De début avril au 28 mai 1871, l'armée de Versailles perd très exactement 873 soldats. Côté Parisiens en revanche, la première indication de cette formidable occultation idéologique réside dans le fait qu'il n'a pas été tenu de compte précis des

⁵⁹. Sur la déconstruction de la légende rétrospective de la République volant au secours du pays, on se reportera à Jean-Pierre Azéma et Michel Winock, *La Troisième République*, Paris, Calmann-Lévy, 1995 (1970), pp. 54-56. Cette révolution du 4 septembre repose, comme le notent les auteurs, sur une « immense équivoque, grosse d'une tragédie ».

⁶⁰. Affiche annonce in 8° pour la foire Saint-Michel du Havre de 1872. Sur la surveillance policière à Paris, voir par exemple la *Note du commissaire de police du Quartier Gaillon du 16 novembre 1872 adressée au préfet de police au sujet des établissements de quartier qui exposaient des caricatures d'Allemands et des scènes de la Commune* (photographie de l'assassinat des otages à la Roquette et celle du massacre des Dominicains d'Arcueil). Ces documents sont tirés du carton DB 419 des Archives de la préfecture de police de Paris.

individus tués. L'estimation oscille pratiquement du simple au double, entre 17 000 et 25 000 morts ⁶¹. Des affrontements entre Versaillais et Parisiens, les élites bien pensantes de la Troisième République n'allaient retenir que les pertes des premiers et les exactions commises par les seconds. Le massacre prévu et avoué pesait trop lourd sur la mémoire collective du nouveau régime. On cherchera en vain, dans l'abondante littérature d'époque publiée sur la Commune, la moindre allusion aux Parisiens morts ou à leur programme politique. La production des rares historiens de la Commune comme Prosper-Olivier Lissagaray (1838-1901), Louise Michel (1830-1905), Jules Vallès (1832-1883), Maxime Vuillaume (1844-1925) etc., fut submergée par une vague d'ouvrages unanimes à dénoncer les crimes de la Commune. On tenta donc de l'oublier, de refouler le souvenir et d'effacer le sens de son message politique par tous les moyens. L'édifice du Sacré-Coeur érigé en expiation des crimes de la Commune et déclaré d'utilité public en 1873 fut le point d'orgue matériel de cette dénégation. La blanche basilique blanche devait effacer la messe rouge.

Si l'on peut trouver d'autres événements auxquels s'applique la dépolitisation du crime collectif - le massacre de Hautefaye en est une éclatante illustration - c'est sur la Commune de 1871 que la fonction de dépolitisation des discours savants atteint son apogée en faisant refleurir les analogies peuple/barbare qui avaient déjà été de mise dans le discours des contre-révolutionnaires de 1789⁶². Pour Taine par exemple, la Commune avait la même origine que la Révolution : « Contrebandiers, faux-sauniers, braconniers, vagabonds, mendiants, repris de justice » ⁶³. Cabanes se demandera encore au début du XXe siècle si la névrose révolutionnaire qui s'était emparée du peuple en 1789 ne réapparaîtra plus et il fit lui aussi le parallèle avec la Commune. « *N'oublions pas, écrit Cabanes, que la Commune date de trente-cinq ans à peine :*

⁶¹. William Serman retient le chiffre de 17 000 morts, qui est le chiffre officiel avancé par Mac-Mahon (in *La Commune de Paris*, Paris, Fayard, 1986, p. 512, p. 524). Jacques Rougerie estime qu'il faut le porter à 20 ou 25 000 morts (in *La commune de 1871*, Paris, Seuil, 1992, p. 119).

⁶². A. Corbin, *Le village des « cannibales »*, Paris, Champs-Flammarion, 1995. L'analyse développée dans cet ouvrage montre bien que les discours sur ce crime tendent à disqualifier et à dépolitiser la violence des paysans. La psychologie des foules fut en ce sens un instrument du processus de monopolisation de la violence légitime décrit par Norbert Elias. En cette fin de siècle toutefois, les grands théoriciens (Sighele, Tarde, Fournial, Le Bon) privilégient les exemples puisés dans les mouvements urbains et ouvriers.

⁶³. H. Taine, *Les origines de la France contemporaine*, Paris, Laffont, 1986 (1887), p. 323.

*elle est d'hier dans l'histoire du monde. N'a-t-on pas vu, en 1871, mêmes excès, mêmes violences, mêmes paniques, mêmes actes de vandalisme ; les principes généreux fraternisant avec les idées mesquines et étroites ; en un mot, même bilan, mêmes effets, mêmes pages souillées de crimes au livre de l'humanité ? »⁶⁴. Peuple foule, peuple fou, foule criminelle, peuple criminel. Toutes ces analogies délimitent les contours d'un « péril social » qui tend à confondre la question sociale avec la question criminelle. Le vicomte d'Haussonville, qui avait eu l'initiative de la commission d'enquête de 1873 sur le régime des établissements pénitentiaires, exprima très nettement cette collusion des deux phénomènes. « *Lorsqu'on écrira l'histoire de la Commune de Paris à un autre point de vue que le point de vue dramatique et militaire, affirmait-il en 1875, lorsqu'on cherchera les causes de ce triste épisode de notre histoire, on sera frappé du rôle considérable que l'élément récidiviste a joué dans ces luttes sanglantes. Tous les documents ne sont pas réunis, mais je puis vous dire que sur 3000 et quelques déportés à la Nouvelle-Calédonie, il n'y a pas moins de 1200 individus [...] récidivistes de peines de droit commun et qui se partagent entre eux plus ou moins équitablement ces 3000 condamnations. Il y a là un véritable péril social* »⁶⁵. Une affirmation démentie par les plus récents travaux. Si l'on considère l'ensemble des communards condamnés, il y a seulement 29 % de récidivistes et encore faudrait-il détailler les catégories d'incriminations. La plupart de ces récidivistes relèvent en effet de la petite délinquance de droit commun mais aussi politique (délit de presse et d'association). « Dans leur immense majorité, note Serman, les victimes de la répression sont en réalité d'honnêtes travailleurs, chefs d'atelier, contremaîtres, ouvriers ou employés de l'industrie parisienne, ainsi privée pour quelques années d'une partie de sa main-d'oeuvre qualifiée »⁶⁶. La Commune fut l'insurrection du « tout Paris du travail »⁶⁷.*

⁶⁴. Cabanes, *La névrose révolutionnaires*, op. cit., 1906, p. 536. Sur l'interprétation de la commune en termes psychopathologique, voir aussi Catherine Glazer, « De la Commune comme maladie mentale », *Romantisme*, 1985, n° 48, pp. 63-70.

⁶⁵. Vicomte Othenin d'Haussonville, *Journal officiel*, 21 mai 1875, p. 3575.

⁶⁶. W Serman, *La Commune*, op. cit., 1986, p. 538.

⁶⁷. J. Rougerie, *La commune de 1871*, op. cit., 1992, p. 103.

Des récidivistes donc, mais aussi des dégénérés. L'aliéniste Laborde proposa dès 1872 une « psychologie morbide » de la Commune. Ce fut, d'après l'aliéniste, Moreau de Tours qui l'incita à publier rapidement ce document alors que Laborde espérait y inclure une étude plus complète sur l'histoire révolutionnaire du pays. Le premier chapitre s'intitulait d'une manière très suggestive, si l'on ose dire, « Folie collective ». L'aliéniste faisait une analogie entre l'organisme individuel et la société. « *Oui, affirmait-il, dans l'organisme et dans la vie d'un peuple, de même que dans la vie et l'organisme d'un individu, on peut voir apparaître, à certaines époques, des manifestations anormales, signes non douteux d'un désordre de la raison et de l'intelligence, - véritable maladie mentale, espèce de folie collective, capable d'apporter les troubles les plus profonds dans le mécanisme social, et d'engendrer, par l'intervention fatale de ceux qu'elle possède et qu'elle égare, les plus grands crimes, les plus effroyables désastres* »⁶⁸. L'ouvrage de l'aliéniste passait en revue le tableau clinique de quelques cas de communards en mettant en avant une filiation héréditaire du point de vue « psychopathique »⁶⁹. A la différence de Du Camp et de Laborde, certains aliénistes refusèrent d'assigner la raison de la Commune à l'organisation défectueuse de ses représentants. Pour un aliéniste conservateur comme Prosper Despine, il s'agissait en fait d'une épidémie morale où la coloration politique n'était pas niée, mais érigée à la dignité de symptôme de folie collective. « *Le socialisme ! explique l'aliéniste. Tel est le nom de l'épidémie morale dont il va être ici question [...] Ayant ses racines dans les passions inhérentes à l'homme, cette épidémie morale aura toujours tendance à reparaitre. Cette circonstance exige donc, de la part des gouvernants, la plus grande vigilance morale* »⁷⁰. Mettant ici en application la théorie un peu usée de l'étiologie passionnelle, Despine voyait l'origine de cette « maladie morale » dans « *les convoitises grossières, le désir de posséder le bien d'autrui, de vivre et de jouir des biens de la vie sans peine et sans travail, l'envie qu'excite le spectacle du luxe exagéré et des plaisirs imprudemment étalés par les*

⁶⁸. J.-V.-L. Laborde, *Les hommes et les actes de l'insurrection de Paris devant la psychologie morbide (Lettres à M. Le docteur Moreau de Tours)*, Paris, Germer Baillière, 1872, pp. 2-3. Laborde s'inspire beaucoup du livre de Jules Clère, *Les hommes de la Commune, biographie complète de ses membres*, Paris, Dentu, 1871.

⁶⁹. *Ibid.*, p. 27.

riches, l'impatience d'arriver aux honneurs, au pouvoir, l'orgueil dont sont bouffis en général les incapables »⁷¹. La « folie communiste » avait été attisée en outre par la presse à bon marché, qui dévidait depuis quelque temps son « poison moral » sur le terrain du crime. La thérapie de Despine n'avait rien que de très classique : retour à une éducation morale « inspirant un profond respect pour les lois, pour les représentants de l'autorité, pour la vie et les intérêts d'autrui », lutter contre les excès de la presse, l'alcoolisme etc⁷².

Qu'elle soit l'effet d'une simple épidémie morale ou de récidivistes et de dégénérés, la foule des communards était d'autant plus dangereuse qu'elle contenait des femmes. Ce sont peut-être ces femmes anonymes qui payèrent le plus lourd tribut à l'assassinat symbolique de leur résistance. « Des femmes partout. - Grand signe ! écrit Vallès le 10 janvier. Quand les femmes s'en mêlent, quand la ménagère pousse son homme, quand elle arrache le chapeau noir qui flotte sur la marmite pour le planter entre deux pavés, c'est que le soleil se lèvera sur une ville en révolte »⁷³. Contre cet hommage, combien d'insultes et d'affirmations non vérifiées ? On ne développera pas ici le thème des « pétroleuses » qui auraient mis la capitale à feu et à sang par pure perversité⁷⁴. « Pétroleuse, notait Théophile Gautier, mot hideux que n'avait pas prévu le dictionnaire : mais les horreurs inconnues nécessitent des néologismes effroyables »⁷⁵. Un homme sut traduire plus que tout autre l'indicible répulsion que suscitait chez les réactionnaires cette participation des femmes à un événement politique majeur.

⁷⁰ Prosper Despine, *De la folie au point de vue philosophique ou plus spécialement psychologique étudiée chez le malade et chez l'homme en santé*, Paris, F. Savy, 1875, p. 772.

⁷¹ *Ibid.*, p. 772.

⁷² *Ibid.*, p. 894. Je souligne et renvoie, pour un commentaire autorisé, aux travaux de Stanley Milgram sur les effets possibles de ce respect, à la perte de responsabilité et d'identité personnelle qu'il implique dans certaines situations à S. Milgram, *Soumission à l'autorité*, Paris, Calmann-Lévy, 1974.

⁷³ Jules Vallès, *L'insurgé*, Paris, LGF, 1986 (1886), p. 143.

⁷⁴ Voir sur ce thème l'étude d'Edith Thomas, *Les pétroleuses*, Paris, Gallimard, 1963. Au terme de son enquête, E. Thomas juge qu'elle ne peut affirmer ou infirmer l'existence des « pétroleuses » (pp. 189-209). Les « pétroleuses » ont surtout lutté avec les hommes sur les barricades, et se sont occupées des blessés. Il y eu quelques femmes incendiaires qui ne semblent pas avoir appartenu à l'*Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés* ou à des clubs politiques. Qu'importe d'ailleurs ? Que sont quelques bâtiments brûlés par les flammes du désespoir en regard des massacres perpétrés durant la semaine sanglante ?

⁷⁵ T. Gautier, *Tableaux du siège*, chap. XXI « Une visite aux ruines ». Cité dans l'étude très instructive de Paul Lidsky, *Les écrivains contre la Commune*, Paris, Maspéro, 1982 (1970). On trouvera dans cet ouvrage un saisissant bouquet de métaphores, d'analogies et d'adjectifs dépréciatifs employés par la plupart des écrivains de

Alexandre Dumas fils préférait, en effet, se taire sur les compagnes des communards. « Nous ne dirons rien de leurs femelles, put-il écrire, par respect pour les femmes à qui elles ressemblent quand elles sont mortes »⁷⁶.

Le héraut de cette littérature dépolitisante fut Maxime Du Camp. S'il faut tenir compte de l'éventuelle surenchère stylistique, l'écrivain se targuait d'avoir été un observateur attentif des événements car il était à Paris du 18 au 28 mai. Les trois causes du mouvement des communards (et non de l'armée du gouvernement) lui semblaient évidentes : l'alcoolisme, l'ignorance, l'envie. Les communards selon Du Camp ? « *Ce n'était que des malfaiteurs qui ont invoqué des prétextes parce qu'ils n'avaient point de bonnes raisons à donner : les assassins ont dit qu'ils frappaient les ennemis du peuple, et ils ont tué les plus honnêtes gens du pays ; les voleurs ont dit qu'ils reprenaient le bien de la nation, et ils ont pillé les caisses publiques, démeublé les hôtels particuliers, dévalisé les caisses municipales ; les incendiaires ont dit qu'ils élevaient des obstacles contre l'armée monarchique, et ils ont mis le feu partout ; - les ivrognes seuls ont été de bonne foi : ils ont dit qu'ils avaient soif, et ils ont défoncé les tonneaux. Les uns et les autres ont obéi aux impulsions de leur perversité : mais la question politique était le dernier de leurs soucis. Cette vérité ressortira avec évidence de l'étude des documents, lorsque ceux-ci seront livrés à l'histoire »⁷⁷*

La Commune marqua en France la fin de la figure du peuple comme figure privilégiée de l'eschatologie socialiste. Après celle-ci, la représentation romantique du peuple héroïque n'a plus cours. Même Zola confiera dans une lettre à Georges Montorgueil que « *les bénisseurs du peuple sont des élégiaques qu'il faut renvoyer aux rêvasseries humanitaires de 48. Si le peuple est si parfait, si divin, pourquoi vouloir améliorer sa destinée ? Non, il est en bas, dans l'ignorance et dans la boue, et c'est de là qu'on doit travailler à le tirer* »⁷⁸. La boue, encore.

l'époque envers les Communards. De George Sand à Du Camp en passant par Flaubert, Leconte de Lisle, Zola, Edmond de Goncourt, Alphonse Daudet, Théophile Gautier...

⁷⁶. A. Dumas, *Lettres sur les choses de ce jour*, cité par P. Lidsky, *ibid.*, p. 10.

⁷⁷. Maxime Du Camp, *Les convulsions de Paris*, t. I, « Les prisons pendant la Commune », Paris, Hachette et Cie, 1881, vol. I, p. XII.

⁷⁸. Lettre du 8 mars 1885, citée par S. Barrows, *Miroirs déformants*, *op. cit.*, p. 99.

Certes, tout le monde ne céda pas à cette entreprise de dénégation, et quelques-uns la dénoncèrent avec force ironie. L'écrivain allemand Oskar Panizza (1853-1921) publia par exemple en 1898 une étude satirique pour décrire la *psychopathia criminalis*, par analogie avec la *Psychopathia sexualis* de son compatriote R. von Krafft-Ebing. La nouvelle entité proposée par Panizza était très exactement celle que Groddeck avait décrite sérieusement un demi-siècle plus tôt. Il s'agissait d'une maladie qui touchait spécifiquement les révolutionnaires, les hommes qui demandaient du pain, qui revendiquaient la démocratie ou qui avaient des « aspirations anti-gouvernementales »⁷⁹. Pour enrayer la propagation de cette maladie parfois héréditaire et souvent contagieuse, il fallait créer une chaire d'« encéphalopathie politique » et ouvrir un asile spécial. Panizza suggérait ainsi que les mouvements de 1848-49 auraient pu être évités en Allemagne si l'on avait disposé d'un asile s'étendant du Neckar au Rhin⁸⁰.

Si l'on abandonne maintenant l'inventaire des métaphores négatives, on constate que l'attitude des savants à l'égard des foules est variable selon leurs options politiques. Tous partagent pourtant une ambivalence des sentiments : la foule peut, comme l'affirmait Chantala, produire le meilleur et le pire. Cette ambivalence fut élevée à la dignité de principe théorique chez Le Bon, qui distingua deux peuples, dont l'un seulement participait aux foules. De quoi est fait le peuple, « entité fétiche et mystique révérée par les révolutionnaires depuis un siècle » selon Le Bon ? De deux catégories d'individus bien différentes. La première comprend « les paysans, les commerçants, les travailleurs de toutes sortes, ayant besoin de tranquillité et d'ordre pour exercer leur métier ». Cette catégorie est majoritaire, elle vit « dans le labeur et le silence » et est ignorée des historiens. « *La seconde catégorie, qui joue un rôle capital dans tous les troubles nationaux, se compose d'un résidu social subversif dominé par une mentalité criminelle. Dégénérés de l'alcoolisme et de la misère, voleurs, mendiants, miséreux, médiocres ouvriers sans travail constituent le bloc dangereux des armées*

⁷⁹. Oskar Panizza, *Psychopathia criminalis*, Paris, Ludd, 1986 (1898), p. 55. la discordance que Panizza afficha avec la pensée institutionnelle lui fut fatale et il termina lui-même sa vie dans un asile, en ayant écrit un mémoire pour prouver son aliénation.

insurrectionnelles [...] Aux éléments recrutés dans les couches les plus basses du peuple, viennent se joindre, par voie de contagion, une multitude d'oisifs, d'indifférents entraînés par le mouvement. Ils vocifèrent parce qu'on vocifère et s'insurgent parce qu'on s'insurge sans avoir d'ailleurs la plus vague idée du sujet pour lequel on vocifère et on s'insurge. La suggestion du milieu les domine entièrement et les fait agir.

Ces foules bruyantes et malfaisantes, noyau de toutes les insurrections, de l'antiquité à nos jours, sont les seules que connaissent les rhéteurs. Elles constituent pour eux le peuple souverain »⁸¹.

C'est évidemment la représentation du peuple de Michelet qui était visée dans cette mise au point. Le Bon prenait en effet l'exact contre-pied de l'historien, qui avait déjà mis en garde un demi-siècle plus tôt ses lecteurs des distorsions présentes et à venir. « *De nobles écrivains, notait Michelet, d'un génie aristocratique, et qui toujours avaient peint les moeurs des classes élevées, se sont souvenus du peuple ; ils ont entrepris, dans leur bienveillante intention, de mettre le peuple à la mode. Ils sont sortis de leurs salons, ont descendu dans la rue, et demandé aux passants où le peuple demeurait. On leur a indiqué les bagnes, les prisons, les mauvais lieux »⁸². Ce peuple des écrivains avait servi au mieux, « dans le monde politique, l'entente des honnêtes gens ». « Le peuple qu'on peint ainsi, ajoute Michelet, n'est-ce pas l'effroi du monde ? Y a-t-il assez d'armées, de forteresses, pour le cerner, le surveiller, jusqu'à ce qu'un moment favorable se présente pour l'accabler ? »⁸³.*

L'étude psychologique du peuple et des foules fut donc une manière très savante de faire de la politique. Peut-être est-ce l'inverse. On pourrait conclure que le discours scientifique sur les crimes de foules était d'essence réactionnaire. Ce n'est pas si simple. Le Bon n'est pas Sighele, qui n'est pas Fournial ou Ferri. Il semble en

⁸⁰. *Ibid.*, p. 46. Ce qui fait en gros la surface du Palatinat.

⁸¹. G. Le Bon, *La Révolution française et la psychologie des foules*, Paris, Les Amis de Gustave Le Bon, 1983 (1912), pp. 57-58.

⁸². Jules Michelet, *Le peuple*, Paris, Hachette, 1846, p. 180

⁸³. *Ibid.*, p. 13.

particulier que l'interprétation anthropologique des crimes de foules ne visait pas tant à une dépolitisation de ces débordements qu'à empêcher la déconsidération des revendications ouvrières dans leur ensemble. Les criminologues italiens ont fait la part du feu en focalisant la responsabilité sur un ou deux individus défailants sur le plan anthropologique, pour mieux plaider l'absolution des autres⁸⁴. En mettant l'accent sur quelques éléments récidivistes ou « criminels-nés », ils disculpaient la majorité de la foule d'intention sanguinaire. Theuriet lui-même cédait à l'effet littéraire plus qu'à une désapprobation par l'horreur car il faisait dire à d'autres personnages à propos du meurtre de Pélissier que lorsque « les pauvres ont faim, il est difficile de les empêcher de crier ». « Quand on sème le vent, on récolte la tempête »⁸⁵.

Si la psychologie des foules qui émerge à la fin du XIXe siècle peut ainsi être considérée comme le produit d'une période particulièrement agitée sur le plan politique - crise boulangiste en 1886-89, vague d'attentats anarchistes en 1892-1894, scandale de Panama en 1893, augmentation du nombre de grèves, affaire Dreyfus, elle ne s'y réduit pas. On aurait pu montrer d'ailleurs que la foule est déjà à la fin du XVIIIe siècle un objet de discours de la part des élites, et qu'elle joue un rôle politique crucial dans la représentation du pouvoir royal à travers les fêtes et les exécutions publiques. Mais la société des individus a radicalement transformé ce rapport du gouvernement au peuple. Il semble en ce sens que les discours de la fin du XIXe soient plutôt l'expression, paroxystique dans un registre métaphorique, de l'aporie fondatrice et fonctionnelle de notre démocratie. La psychologie des foules puise dans une représentation du peuple dont on peut trouver les premières expressions dans la République thermidorienne, qui a entériné l'analogie du peuple avec les barbares et a contribué à légitimer ainsi, et pour longtemps, une représentation ambiguë du peuple qui reste, à bien des égards, la nôtre. L'art de gouverner en démocratie s'appuie sur cette équivoque qui pose le peuple comme source de la légitimité politique et le

⁸⁴. Ceci est très net chez les avocats Enrico Ferri et Giuseppe Pugliese (1852-1931), qui plaidèrent à plusieurs reprises l'atténuation de la peine dans des émeutes ouvrières en s'appuyant sur la psychologie des foules. L'ouvrage de Sighele publia en annexe quelques plaidoiries. On trouvera une bonne contextualisation de cette question in Van Ginneken, *op. cit.*, 1992.

⁸⁵. A. Theuriet, *op. cit.*, p. 22.

dépossède dans le même temps de son pouvoir de décision sous prétexte de son incompétence en matière de décisions... politiques. Cette représentation double, cette duplicité du langage des élites n'est rien d'autre qu'une marge de manoeuvre qui révèle l'écart entre ce que serait une démocratie gouvernante et ce que sont nos démocraties gouvernées ⁸⁶. Ainsi, s'il est indéniable que le miroir des discours sur la foule déforme la réalité de ces dernières, il nous semble qu'il dévoile également par sa réduction métonymique du peuple à la foule, un rapport spécifique gouvernants/gouvernés dont nous sommes encore en cette fin de XX^e siècle, les sujets. Il nous renvoie, pris sous cet angle, le reflet exact des limites de nos démocraties.

Les différences formelles entre les siècles ne doivent pas cacher ici l'identité de fond dans l'argumentation. N'oublions pas par exemple que, lors des émeutes urbaines de 1967 aux États-Unis, il se trouva des neurologues pour expliquer ces explosions de violences par un dysfonctionnement du cerveau de quelques individus⁸⁷. Tous les discours sur les crimes de foules sont une manière détournée pour leurs auteurs de faire de la politique mais, en même temps, ils mettent en évidence un mode de fonctionnement particulier de notre politique. Certes, la violence des métaphores évoquées précédemment s'est désormais assoupie. L'alliance de l'économie libérale et de la démocratie représentative semblant désormais naturelle, on est indéniablement passé à un stade d'euphémisation où la dénégation des compétences des gouvernés (du public) n'a plus besoin d'être aussi violente et hostile qu'au XIX^e siècle. Les gouvernés ont dans une large majorité intériorisé les limites de leur raison politique (« ça ne nous concerne pas ») et ils reconnaissent encore assez facilement leur incompétence, pour s'en remettre aux décisions des experts ⁸⁸. Le public, le peuple comme on voudra, se réunit pourtant encore de temps en temps en foule pour exprimer son mécontentement ou ses desiderata. C'est dans ces périodes de revendication et de contestation sociale, lorsque le jeu de la gouvernementalité ne s'exprime plus

⁸⁶. Cette distinction est tirée de Georges Burdeau, *La Démocratie*, Paris, Seuil, 1990.

⁸⁷. V. H. Mark, W. H. Sweet et F.R. Erwin, « Role of Brain Disease in Riots and urban Violence. Letter to the Editor », *Journal of American Medical Association*, 1967, n^o. 201, p. 895 ; VH Mark et F.R. Erwin, *Violence and the Brain*, New York, Harper & Row, 1970.

seulement dans les appareils d'Etats, qu'il n'est pas rare de voir reflourir dans le champ médiatique une psychologie spontanée du peuple dans laquelle abondent les expressions de « peur irrationnelle », de « réaction archaïque » ou de « raisonnement figé ». Tout en s'appuyant sur la légitimité du verdict des urnes, les édiles de nos démocraties expriment donc encore, dans leur façon de gouverner, une profonde ambivalence à l'égard du peuple. Une ambivalence qui ne doit pas être loin du sentiment éprouvé par Sartre sur cette plage de Normandie où, saisissant un galet sec d'un côté, humide et boueux de l'autre, il eut pour la première fois la nausée. La boue, encore et toujours. L'écrivain tenait ce galet anonyme à la manière dont certains politiciens ont recours au *dêmos* : « par les bords, avec les doigts très écartés, pour éviter de me salir »⁸⁹.

⁸⁸. Pierre Bourdieu a bien mis en évidence le conditionnement « culturel » de la notion de « compétence politique » à travers l'analyse des abstentions et des absences de réponses dans les sondages d'opinion.

⁸⁹. J.-P. Sartre, *La nausée*, Paris, Gallimard, 1985 (1938), p. 12.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM Paul, *Le mystère des foules*, Paris, P. Ollendorf, 1895 (3^e ed), 2 vols
- ANGLADA Charles, *Traité de la contagion pour servir à l'histoire des maladies contagieuses et des épidémies*, Paris, J.-B. Baillière, 1853, 2 vols.
- AUBRY Paul, *La contagion du meurtre. Etude d'anthropologie criminelle*, Paris, Alcan, 1894 (1887), 308 p, préface d'Armand Corre.
- AZÉMA Jean-Pierre & WINOCK Michel, *La troisième République*, Paris, Calmann-Lévy, 1995 (1976).
- BACZKO Bronislaw, *Comment sortir de la Terreur. Thermidor et la Révolution*, Paris, Gallimard, 1989, 353 p.
- BARBASTE Matthieu, *De l'homicide et de l'anthropophagie*, Paris, Baillière, 1856, 578 p.
- BARROWS Suzanna, *Miroirs déformants. Réflexions sur la foule en France à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 1990, 226 p.
- BERNHEIM Hippolyte, *De la suggestion dans l'état hypnotique et dans l'état de veille*, Paris, Doin, 1884, 110 p.
- BERNHEIM Hippolyte, *De la suggestion*, Paris, Albin Michel, s.d. (1912), 267 p.
- BOURDIEU Pierre, « L'opinion publique n'existe pas » in *Questions de sociologie*, Paris, Editions de Minuit, 1984, pp. 222-235.
- BURDEAU, *La démocratie*, Paris, Seuil, 1990.
- CABANES et NASS L., *La névrose révolutionnaire*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1906, 541 p (préface de Jules Clarétie)
- CALMEIL Louis-François, *De la folie considérée sous le point de vue pathologique, philosophique, historique et judiciaire*, Marseille, Laffite Reprints, 1982 (1845), 2 vols.
- CARROY Jacqueline, « Le peuple, le magnétisme et l'hypnose. De l'invention du peuple à celle des foules » in R. GOETZ & A. TROGNON, *L'invention du peuple*, Nancy, PUN, 1993, pp. 137-148.

- CARROY J., « Grande hystérie, convulsions sociales et crise des identités sexuelles », *Neuro-psy*, 1994, vol. 9, n° 4, pp. 123-130.
- CHANTALA Henry, *Les folies de la foule*, Thèse de médecine, Toulouse, Gimet-Pisseau, 1907, n° 723, 85 p.
- CORBIN Alain, *Le village des « cannibales »*, Paris, Champs-Flammarion, 1990.
- CORBIN A., « Histoire de la violence dans les campagnes françaises au XIXe siècle. Esquisse d'un bilan », *Ethnologie française*, Paris, 1993, n° 3, pp. 224-236.
- DESPINE Prosper, *De la folie au point de vue philosophique ou plus spécialement psychologique étudiée chez le malade et chez l'homme en santé*, Paris, F. Savy, 1875, 772 p.
- DU CAMP Maxime, *Les convulsions de Paris*, t. I, « Les prisons pendant la Commune », Paris, hachette et Cie, 1881 (5e ed).
- DURKHEIM Émile, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Champs-Flammarion, 1988 (1895).
- FARGE Arlette, *La vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Seuil, 1992 (1986).
- FÉRÉ Charles, *La pathologie des émotions. Etudes physiologiques et cliniques*, Paris, Alcan, 1892, 605 p.
- FERRI Enrico, *Socialisme et science positive (Darwin - Spencer - Marx)*, Paris, V. Giard et E. Brière, 1897, 217 p.
- FERRI E., *La justice pénale. Son évolution - Ses défauts - Son avenir. Résumé du cours de sociologie criminelle fait à l'Institut des Hautes Etudes de l'Université nouvelle*, Bruxelles, Veuve Ferdinand Larcier, 1898, 85 p.
- FOURNIAL Henry, *Essai sur la psychologie des foules. Considérations médico-judiciaires sur les responsabilités collectives*, Lyon, Thèse de médecine, 1892, n° 689, 109 p.
- GALLINI Clara, « Scipio Sighele et la foule délinquante », *Hermès*, 2, pp.108-133.
- GARNIER Paul, *La folie criminelle à Paris (Etude statistique, clinique et médico-légale)*, Paris, Baillière et fils, 1890 (préface de J.-C. Barbier), 424 p.

- LA TOURETTE GILLES (de), *L'hypnotisme et les états analogues au point de vue médico-légal. Les états hypnotiques et les états analogues. Les suggestions criminelles. Cabinet de somnambules et sociétés de magnétisme et de spiritisme. L'hypnotisme devant la loi*, Paris, Plon, 1889, 2 ed., préface de P. Brouardel, 583 p.
- GLAZER Catherine, « De la commune comme maladie mentale », *Romantisme*, 1985, n° 48, pp. 63-70.
- GRODDECK Carl-Theodor, *Die Demokratische Krankheit, eine neue Wahnsinns form ou De morbo democratico, nova insania forma*, Berlin (1850). Commentée par de Boismont dans les *Annales médico-psychologiques*, 1850, vol. 2, p. 519-523. Traduit en français par l'auteur et publiée la même année sous le titre *De la maladie démocratique. Nouvelle espèce de folie*, Paris Germer Baillière, 1850, 101 pages.
- HOBBSAWM Éric, *Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard, 1966, 222 p.
- JACOB Françoise, « Faire la révolution, est-ce devenir fou? Les aliénistes français du XIX^e siècle jugent 1789 » in Michel Vovelle (dir.), *L'inage de la Révolution française*, Paris-Oxford, Pergamon Press, 1990, vol. 3, p. 2055-2062.
- JOLLY, « De l'imitation considérée dans ses rapports avec la philosophie, la morale et la médecine », *Bulletins de l'Académie royale de médecine*, 1845, t. XI. Reproduit in *AMP*, 1845, 7, pp. 318-337.
- LABORDE J.-V.-L., *Les hommes et les actes de l'insurrection de Paris devant la psychologie morbide (Lettres à M. Le docteur Moreau de Tours)*, Paris, Germer Baillière, 1872, 151 p
- LAURENT Emile, « Revue bibliographique (du livre de Fournial) », *Revue de l'hypnotisme et de psychologie physiologique*, 6, 1892, pp. 347-48.
- LE BON Gustave, *Les lois psychologiques de l'évolution des peuples*, Paris, Alcan, 1894, 170 p.
- LE BON Gustave, *La psychologie des foules*, Paris, Alcan, 1898 (1895), 200 p.
- LE BON Gustave, *La révolution française et la psychologie des foules*, Paris, Les Amis de Gustave Le Bon, 1983 (1912), 342 p.
- LÉLUT Louis-François, « La psychologie appliquée à l'histoire... », *Gazette médicale de Paris*, 15 septembre 1838.

- LIÉBEAULT Ambrois-Auguste, *Du sommeil et des états analogues considérés surtout du point de vue de l'action du moral sur le physique*, Paris, Masson, 1866, 535 p.
- LIÉBEAULT A.-A., *Ebauche de psychologie*, Paris, Masson ; Nancy, Grosjean, 1873, 202 p.
- LIÉGEOIS Jules, « De la suggestion hypnotique dans ses rapports avec le droit civil et le droit criminel », *Mémoires de l'Académie Stanislas de Nancy*, 1884, pp. 249-318.
- LOMBROSO C. & LASCHI R., *Le crime politique et les révolutions par rapport au droit, à l'anthropologie riminelle et à la science du gouvernement*, Paris, Alcan, 1892, 2 vols.
- LOMBROSO C., *Le crime, causes et remèdes, avec un appendice sur les progrès de l'anthropologie criminelle pendant les années 1895-98*, Paris, Alcan, 1899, 583 p.
- LUCAS Prosper, *De l'imitation contagieuse, ou de la propagation sympathique des névroses et des monomanies*, Thèse de médecine, Paris, 1833.
- LUYS Jules, « Questions médico-légales afférentes à l'hypnotisme », *Annales de psychiatrie et d'hypnologie*, juillet 1891, 12 p.
- LUYS J., « La foule criminelle », *Archives de psychiatrie et d'hypnologie*, 1894, IV, pp. 289-297.
- MARK Vernon H., ERVIN Frank R. & SWEET W., « Role of brain disease in riots and urban violence. Letter to the Editor », *Journal of American Medical Association*, 1967, n° 201, p 895.
- MARK V. H. & ERVIN F. R., *Violence and the Brain*, New York, Harper & Row, 1970, 182 p.
- MICHEL Pierre, *Un mythe romantique : les barbares 1789-1848*, Lyon, PUL, 1981, 656 p.
- MICHELET Jules, *Le peuple*, Paris, Hachette, 1846, 374 p.
- MOREAU de Tours J., *La psychologie morbide dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire ou de l'influence des névropathies sur le dynamisme intellectuel*, Paris, Victor Masson, 1859, 576 p.
- MOSCOVICI Serge, *L'âge des foules*, Paris, Fayard, 1981, 503 p.

- NYE Robert A., *The Origins of Crowd Psychology : Gustave Le Bon and the Crisis of Mass Democracy in the Third Republic*, Londres, Sage Publications, 1975.
- PLAS Régine, « Une chimère médico-légale : les crimes suggérés », *Frénésie*, vol. II, n° 8, 1989, pp. 57-69.
- RICHET Charles, *L'homme et l'intelligence. Fragments de physiologie et de psychologie*, Paris, Alcan, 1884, 570 p.
- SARTRE Jean-Paul, *La nausée*, Paris, Gallimard, 1985 (1938).
- SIGHELE Scipio, *La foule criminelle. Essai de psychologie collective*, Paris, Alcan, 1901 (1891), 300 p.
- TAINÉ H., *Les origines de la France contemporaine*, Paris, Laffont, 1986 (1887).
- TARDE Gabriel, « Les crimes des foules », *AAC*, VII, 1892, pp. 353-386.
- TARDE G., *Actes du congrès d'anthropologie criminelle de Bruxelles*, 1893, pp. 73-90 ; pp. 371-384.
- TARDE G., « Foules et sectes au point de vue criminel », *Revue des Deux-Mondes*, 1893, t. CXX, pp. 349-387.
- TARDE G., *L'opinion et la foule*, Paris, Alcan, 1901, 226 p.
- THEURIET André, *La chanoinesse 1789-1793*, Paris, Armand Colin, 1893, 391 p.
- VALBERT G. (Alias CHERBULIEZ Victor), « La théorie d'un positiviste italien sur les foules criminelles », *Revue des Deux-Mondes*, 1892, t. CXIV, pp. 202-213.
- VALLES Jules, *L'insurgé*, Paris, Le livre de Poche, 1992 (1886).
- VAN GINNEKEN Jaap, *Crowds, Psychology, and Politics, 1871-1899*, Cambridge, CUP, 1992.
- VIGOUROUX A. et JUQUELIER P., *La contagion mentale*, Paris, Doin, 1905, 258 p.